



# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE BREVET FÉDÉRAL INITIATEUR DE CLUB

Version V4 applicable au 01.09.2024



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR**  
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - [www.fftir.org](http://www.fftir.org)

# Préambule

---

## Qu'est-ce que la VAE ?

Vous avez une expérience dans des activités en relation avec le Brevet fédéral initiateur de club (BFI) de la Fédération Française de Tir et vous souhaitez la faire valider pour obtenir le diplôme correspondant.

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est faite pour vous. La VAE est un droit individuel : *« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. La validation des acquis produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et aptitudes. »*

**La VAE permet donc la prise en compte des compétences acquises lors d'activités professionnelles salariées et/ou non salariées, mais également et plus largement d'activités bénévoles et/ou de volontariat, d'activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, d'actions réalisées en formation initiales ou continue en vue d'obtenir tout au partie d'un diplôme.**

La FFTir a mis en place une procédure spécifique d'obtention de ses diplômes fédéraux par la voie de la VAE, à partir de la constitution d'un dossier-type. Il est constitué de deux parties : un premier livret dit de « Recevabilité de la demande de VAE » et un second d'« Étude des compétences acquises par l'expérience » en rapport avec le diplôme du BFI.

Il vous faut compléter le dossier-type afin que la commission VAE de la FFTir puisse examiner votre demande.

### Étape 1 : recevabilité (livret 1)

Pour que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

- justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en Tir sportif, dans un stand de tir affilié à la FFTir et homologué, en relation avec les compétences du BFI équivalent à 300 heures sur les trois dernières années,
- être licencié à la FFTir depuis trois ans minimum (quatrième saison sportive),
- posséder la licence de la saison sportive en cours de validité,
- être titulaire du certificat de compétences PSC1 ou équivalent,
- être titulaire de la cible verte,
- justifier de la participation à une compétition de la Gestion sportive dans une discipline de votre choix au cours des cinq dernières années.

## Étape 2 : étude du compte-rendu d'expériences (livret 2)

Lorsque votre dossier est recevable (livret 1), la commission VAE de la FFTir peut examiner votre compte-rendu d'expériences (livret 2) en lien avec les compétences attendues d'un initiateur de club.

Vous devrez décrire des expériences en Tir sportif, dans un stand de tir affilié à la FFTir et homologué, mettant en avant les compétences acquises en lien avec les exigences du BFI dans les différents Blocs de compétences (BC) dont vous sollicitez la validation. Chaque expérience doit être suffisamment détaillée.

La commission examine votre dossier de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- initier au Tir sportif en toute sécurité,
- se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure.

Ces compétences sont regroupées en quatre BC :

- **BC1** : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- **BC2** : compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité,
- **BC3** : compétence à transmettre les bases techniques (niveau initiation),
- **BC4** : compétence à s'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club.

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du BFI, des compétences sont associées et regroupées par BC. Les compétences afférentes au BFI sont détaillées ci-dessous dans le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

Ce référentiel peut vous permettre d'identifier plus facilement les compétences que vous avez acquises au travers de vos expériences passées.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation (critères d'évaluation)
Bloc de compétences 1 – Organiser la sécurité de la pratique		
A.1.1. Manipulation d'une arme en sécurité.	C.1.1.1. Savoir manipuler, charger et vérifier le fonctionnement des principales armes utilisées.	Le candidat est capable de manipuler une arme en toute sécurité et d'en vérifier le fonctionnement avant son utilisation*.
	C.1.1.2. Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité.	Le candidat identifie les risques inhérents à la pratique et assure la sécurité de celle-ci*. Le candidat fait appliquer au tireur les procédures de sécurité en cas de situation d'incident de tir en provenance de l'arme, des munitions et de la ciblerie ou des lanceurs*. Le candidat connaît les procédures d'entretien basiques

		pour éviter tout défaut de fonctionnement d'une arme.
A.1.2. Réglages d'armes.	C.1.2.1. Savoir adapter les armes (poignée-pistolet et visée).	Le candidat est capable de régler simplement les différentes parties d'une carabine afin de faire correspondre l'arme à la morphologie du tireur dans les positions couché et genou, d'adapter la taille de la poignée-pistolet d'un pistolet à la main du tireur ou de proposer des adaptations pour optimiser la configuration de la crosse d'un fusil par rapport à la morphologie du tireur.
		Le candidat est capable de proposer différents choix de types ou réglages d'organes de visée en fonction de la perception visuelle du tireur.
	C.1.2.2. Savoir régler les détenteurs – réglage simple (découverte).	Le candidat est capable de régler une détente en conformité avec le règlement de la discipline et en fonction de la technique de base du lâcher.
<b>Bloc de compétences 2 – Organiser une initiation adaptée et de qualité</b>		
A.2.1. Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée.	C.2.1.1. Savoir mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'initiation en Tir sportif en s'appuyant et en transmettant les valeurs et qualités des cibles orange (contrôle de soi et concentration) et verte (engagement et intégration) de la progression d'apprentissage « Cibles Couleurs ».	Le candidat connaît le contenu des niveaux « Cibles Couleurs » orange et vert et est capable d'organiser une session de formation et de validation de ces niveaux.
	C.2.1.2. Connaître les principales caractéristiques des différents publics.	Le candidat est capable d'analyser le niveau du public pour organiser l'espace pédagogique et tient compte des principales caractéristiques de celui-ci dans ses interventions*.
	C.2.2.1. Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage.	Le candidat utilise des méthodes d'intervention diversifiées et développe par son comportement et son attitude les valeurs et qualités éducatives*.

<p>A.2.2. Conception d'exercices et de séances d'initiation adaptées aux différents publics.</p>		<p>Le candidat est capable de composer des situations d'apprentissage variées en adaptant le contenu de ses séances, de mettre en œuvre des exercices ludiques en prenant en compte l'intégrité physique et d'apprendre aux tireurs à gérer leurs émotions.</p>
	<p>C.2.2.2. Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques, savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances.</p>	<p>Le candidat est capable de se positionner de manière appropriée par rapport au tireur pour l'observer, sait utiliser une fiche type d'observation et est capable de repérer les principaux points à observer, d'identifier les points forts et les défauts et d'apporter les corrections nécessaires.</p> <p>Le candidat sait identifier et composer les différentes parties d'une séance et est capable de suivre et adapter le plan de celle-ci en fonction du niveau des pratiquants.</p>
<p>A.2.3. Conception d'une planification de cycle.</p>	<p>C.2.3.1. Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation des niveaux orange et vert du dispositif « Cibles Couleurs ».</p>	<p>Le candidat est capable de planifier les temps forts d'une saison sportive à 10 m à la carabine et au pistolet ou au plateau (Fosse et Skeet olympique) en incluant les différents secteurs d'amélioration de la performance.</p>
<p><b>Bloc de compétences 3 – Transmettre les bases techniques (niveau initiation)</b></p>		
<p>A.3.1. Application de la technique de base et de la technique spécifique.</p>	<p>C.3.1.1. Connaître la technique de base et la technique spécifique.</p>	<p>Le candidat connaît les exigences de construction d'une position debout en carabine et pistolet ou plateau*.</p> <p>Le candidat est capable de donner les éléments importants pour construire une visée correcte en carabine et pistolet ou plateau.</p> <p>Le candidat est capable d'expliquer l'action de l'index sur la queue de détente depuis le positionnement jusqu'au-delà du départ du coup.</p>

A.3.2. Démonstration des gestes techniques.	C.3.2.1. Savoir enseigner et démontrer les fondamentaux techniques, contenus dans les niveaux orange et vert du dispositif « Cibles Couleurs ».	Le candidat démontre des gestes techniques juste de la technique de base en carabine et pistolet ou plateau*.
	C.3.2.2. Savoir utiliser les progressions et démontrer les techniques spécifiques permettant les différentes pratiques compétitives (initiation à la compétition).	Le candidat démontre des gestes techniques justes de la technique de base des épreuves écoles de tir : positions couché et genou pour le 3 x 20, geste d'attaque pour le 3/7 et les cibles basculantes ou enchaînement des gestes de tirs épaulé ou désépaulé au plateau.
A.3.3. Adaptation matérielle à la morphologie des tireurs.	C.3.3.1. Savoir mettre en œuvre les techniques et compétences spécifiques pour l'initiation en école de tir.	Le candidat sait adapter les différents systèmes d'appui utilisables à la carabine et au pistolet en fonction de la morphologie du tireur ou les conditions matérielles en plateau en fonction du public.
A.3.4. Mise en place d'une pédagogie ludique.	C.3.4.1. Savoir utiliser les approches ludiques que permet le Tir sportif.	Le candidat est capable de proposer des exercices ludiques variés adaptés au niveau des tireurs*.
A.3.5. Communication adaptée aux différents publics.	C.3.5.1. Connaître et appliquer les bases de la communication et de la relation initiateur-initié.	Le candidat connaît les bases de la communication verbale et non verbale, sait être à l'écoute des attentes des différents publics et adapte son message aux pratiquants en étant bienveillant (communication positive).
A.3.6. Connaissance de l'organisation d'une compétition ISSF.	C.3.6.1. Connaître les fondamentaux d'organisation d'une compétition et le rôle des arbitres.	Le candidat connaît les obligations du contrôle des armes pour les championnats école de tir.
<b>Bloc de compétences 4 – S'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club</b>		
A.4.1. Application des règles du milieu associatif.	C.4.1.1. Connaître le rôle et les responsabilités de l'initiateur : morale, civile et pénale.	Le candidat connaît les responsabilités morale, civile et pénale en lien avec son périmètre de responsabilité*.
	C.4.2.1. Connaître les responsabilités de la structure où il exerce, les assurances et la licence.	Le candidat est capable de communiquer sur les activités garanties par l'assurance de la FFTir et le principe de délivrance de la licence.

A.4.2. Application de la législation des armes.	C.4.2.1. Connaître la législation des armes (acquisition, détention, transport et stockage des armes réglementées).	Le candidat est capable d'expliquer les différentes étapes de l'acquisition d'une arme en fonction du régime de détention et les modalités de stockage et de transport*. Le candidat connaît la procédure d'organisation d'une séance de tir contrôlé pour les primo accédants.
A.4.3. Application des règles institutionnelles.	C.4.3.1. Connaître l'organisation générale du club et de la ligue régionale de tir.	Le candidat connaît l'organisation générale du club. Le candidat connaît les prérogatives des organes de direction et les rôles et missions des principaux postes à responsabilités de la ligue.
A.4.4. Application de la réglementation sportive.	C.4.4.1. Connaître l'organisation générale d'une saison sportive (GS).	Le candidat connaît les catégories d'âge, les échelons de la Gestions Sportive (vie nationale) et est capable de délivrer des informations justes.
	C.4.4.2. Connaître les règlements sportifs écoles de tir et ISSF (procédures et comportement du tireur au pas de tir).	Le candidat connaît les épreuves, catégories et programmes. Le candidat connaît les principales procédures utilisées en compétition (contrôle des armes et commandements de tir) et les règles applicables au tireur au pas de tir en compétition.

\* Compétences obligatoirement acquises pour la validation des différents BC.

**Pour plus de précisions, veuillez consulter le règlement du BFI sur le site Internet de la FFTir (rubrique formation) : <https://www.fftir.org/initiateur/>**

### Étape 3 : décision

Le candidat peut solliciter ou être convoqué à un entretien avec la commission VAE de la FFTir avant que celle-ci ne statue. La durée de l'entretien est de 15 à 30 minutes maximum et les questions porteront sur des compléments d'informations relatifs aux expériences décrites par le candidat dans le dossier. La commission décide alors de la délivrance (totale ou partielle) ou non du diplôme au candidat.

En cas de validation partielle, la commission indiquera par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de trois ans à compter de la notification de la décision de la commission. Vous pourrez présenter un nouveau dossier VAE pour les BC restant à acquérir ou bien vous présenter et suivre une formation organisée par votre ligue.

## Modalités pratiques

Dossier à envoyer exclusivement par email à : [secretariat-formation@fftir.org](mailto:secretariat-formation@fftir.org)

**Uniquement le livret 1** pour vérifier la recevabilité de votre dossier. Vous recevrez un avis de recevabilité, à la suite de quoi vous pourrez envoyer le livret 2 pour étude.

Tous les justificatifs demandés doivent être joints au dossier.

**Livret 1 du dossier : un chèque ou un virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier (livret 1)** doit être joint à votre dossier de demande de VAE (dès l'envoi du livret 1).

**Livret 2 du dossier :** si la recevabilité vous est accordée, vous pouvez solliciter un accompagnement par une personne qualifiée désignée par le département formation fédérale pour la rédaction de votre dossier (livret 2). Dans ce cas, vous devez faire parvenir à la FFTir un **chèque ou un virement bancaire de 200 euros correspondant au coût de cet accompagnement.**

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la FFTir. Les virements doivent être effectués sur le compte de la FFTir (Crédit Agricole IBAN : FR76 1950 6400 0028 1116 5629 234 – BIC : AGRIFRPP895).

L'accompagnement proposé par la FFTir couvre un volume horaire de 7 heures sur une période maximum de 6 mois à compter de la formulation de la demande d'accompagnement du candidat (l'accompagnement forfaitaire est une aide à la rédaction de deux activités sur les quatre demandées pour une validation des quatre BC du BFI). Toutefois, la durée et les modalités précises de l'accompagnement proposé peuvent être aménagées en fonction des besoins identifiés conjointement par le demandeur et le département formation fédérale (modalités précisées dans le contrat d'accompagnement VAE).

### Livret 1 : recevabilité de la demande de VAE

Le livret 1 permet de statuer sur la recevabilité de votre dossier de VAE. Le livret 2 du dossier n'est examinée que si la recevabilité vous est accordée.

**La recevabilité pour la VAE du Brevet fédéral initiateur de club correspond à la prise en compte de 300 heures minimum d'activité en rapport avec le domaine et les activités visées sur trois ans minimum.**

**Remarque :** un candidat ne peut déposer qu'une seule demande de VAE par année civile pour un même diplôme.

### Livret 2 : étude des compétences acquises par l'expérience

La commission fédérale d'étude des dossiers de VAE se réunit deux fois par an à l'occasion des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau. La commission valide ou non le diplôme visé. Elle peut aussi délivrer un ou plusieurs BC. À la suite de la délibération de la commission, vous recevrez un courrier vous indiquant soit une validation totale, partielle ou un rejet du dossier.



**Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.**

**Remarque** : il est très fortement recommandé aux candidats de se faire accompagner par une personne de la FFTir, afin de se conformer à la démarche de présentation et de rédaction du dossier et ainsi se donner les meilleures chances d'obtenir le diplôme sollicité. Vous pouvez consulter la listes des cadres techniques référents VAE sur le site Internet de la FFTir (rubrique formation) : <https://www.fftir.org/responsables-formation-nationaux/>



# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

## BREVET FÉDÉRAL INITIATEUR DE CLUB

**Livret 1 : recevabilité de la demande de VAE**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR**  
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - [www.fftir.org](http://www.fftir.org)

## Identité du candidat

M.  Mme

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Nom d'épouse :

Date de naissance :

Nationalité :

Commune de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays de résidence :

Tél. domicile/mobile :

Email :

N° de licence FFTir :

## Votre situation actuelle

Exercez-vous une activité bénévole dans un club de la FFTir : Oui  Non

Si oui, précisez (type d'activité, volume horaire) :

Nom du club :

N° d'affiliation du club :

## Conditions de recevabilité

Afin que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

<i>Cochez la case et joindre les pièces justificatives.</i>		<b>Réservé à la FFTir</b>
Justifier d'un volume horaire d'activités en relation avec le BFI équivalent à 300 heures sur les trois dernières années correspondant au domaine et aux activités visées.  <i>Attestation(s) signée(s) par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature (cf. modèle joint).</i>	<input type="checkbox"/>	
Être licencié à la FFTir depuis trois ans minimum (quatrième saison sportive).  <i>Photocopie de votre licence FFTir en cours de validité.</i>	<input type="checkbox"/>	
Posséder la licence de la saison sportive en cours de validité.  <i>Photocopie de votre licence FFTir en cours de validité.</i>	<input type="checkbox"/>	
Être titulaire du PSC1 ou équivalent.  <i>Photocopie de votre diplôme.</i>	<input type="checkbox"/>	
Être titulaire de la cible verte.  <i>Photocopie de votre diplôme ou de votre passeport « Cibles Couleurs ».</i>	<input type="checkbox"/>	
Justifier de la participation à une compétition de la Gestion sportive dans une discipline de votre choix au cours des cinq dernières années.  <i>La participation est justifiée par la production d'un palmarès ou d'une attestation éditée par le responsable de la Gestion sportive du niveau concerné (département, ligue ou FFTir).</i>	<input type="checkbox"/>	

## Pièces à joindre au dossier

En sus des conditions de recevabilité, merci de bien vouloir joindre les documents suivants :

<i>Cochez la case et joindre les pièces justificatives.</i>		<b>Réservé à la FFTir</b>
Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto-verso) ou de votre passeport.		
Chèque ou virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs et à l'étude du livret 1 de votre dossier.		

## Partie réservée à la FFTir

Date de réception du dossier.		
Dossier complet.	Oui	Non
Décision de recevabilité.	Favorable	Défavorable
Date de la décision de recevabilité.		

## Motivation du candidat

Expliquez les raisons de votre démarche et votre choix de diplôme en vous appuyant sur votre parcours de pratiquant sportif ou d'encadrant bénévole et sur votre projet d'encadrement, sportif ou personnel.

Vous pouvez utiliser autant de pages que nécessaire pour présenter vos motivations et joindre un curriculum vitæ.

## Diplômes et formations

**Attention : pour chaque diplôme, formation, ou titre, pensez à joindre au dossier les justificatifs correspondants (photocopies diplôme, livret de formation, attestation de formation, etc.).**

### **Niveau scolaire ou universitaire :**

*Cochez la case qui correspond au plus haut niveau obtenu.*

- Aucune qualification.
- Niveau V (BEP ou CAP).
- Niveau IV (brevet de technicien, brevet professionnel ou baccalauréat).
- Niveau III (DUT ou BTS).
- Niveau II (licence ou maîtrise).
- Niveau I (master ou doctorat).

### **Liste des diplômes scolaires ou universitaires obtenus :**

*Diplômes obtenus et année d'obtention :*

- 
- 
- 
- 
- 

### **Autres formations :**

*Notamment dans le domaine sportif (formation continue, arbitrage, etc.). Diplômes ou compétences validées et année d'obtention :*

- 
- 
- 
- 
- 

### **Parcours sportif :**

*Niveau de pratique et titres obtenus (discipline, score, niveau « Cibles Couleurs », etc.) :*

- 
- 
- 
- 
-

## Expériences en lien avec la fonction d'initiateur de club

Expériences <i>(nombre non limité)</i>	Emplois ou fonctions exercées	Statut	Périodes	Structures d'accueil	Volumes horaires
1	Exemple : encadrement de l'école de tir	Bénévole	Septembre 2016 à août 2019	Club de tir de _____	220
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
...					

**Attention : pour chaque expérience, merci de bien vouloir joindre l'attestation correspondante (cf. modèle joint).**

## Lien entre vos expériences et les activités de l'initiateur de club

Pour chacune de vos expériences citées dans le **tableau précédent**, cochez les activités réalisées :

Activités	Expériences <i>(nombre non limité)</i>										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	...
Encadrement des séances d'initiation au stand de tir à 10, 25 et 50 m ou Plateau (tout public)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement de l'école de tir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des journées portes ouvertes ou réalisation d'actions de promotion sur/ou en dehors de la structure (y compris avec le support de matériel de type « laser »)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement des séances de préparation au dispositif « Cibles Couleurs » jusqu'au niveau vert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la validation du dispositif « Cibles Couleurs » jusqu'au niveau vert (en autonomie ou sous la conduite d'un encadrant diplômé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la vie associative du club	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (à préciser) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





## Récapitulatif

### **Joignez toutes les pièces justificatives demandées au dossier puis :**

Joignez avec le livret 1 un chèque ou un virement bancaire de 50 euros pour les frais administratifs et l'étude de votre dossier.

### **Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

- déclare sur l'honneur que les informations transmises dans ce dossier sont sincères et véritables,
- dépose ce dossier au secrétariat formation fédérale de la FFTir et m'engage à ne déposer qu'une seule demande pour le Brevet fédéral initiateur de club pour l'année civile en cours,
- sollicite un accompagnement par une personne qualifiée de la FFTir : Oui  Non
- demande la validation des Blocs de compétences (BC) du Brevet fédéral initiateur de club par la voie de la VAE :

BC1  BC2  BC3  BC4

Fait le :

à :

Signature du demandeur

Dossier à envoyer exclusivement par email à : [secretariat-formation@fftir.org](mailto:secretariat-formation@fftir.org)

**Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.**



# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

## BREVET FÉDÉRAL INITIATEUR DE CLUB

**Livret 2 : étude des compétences acquises par l'expérience**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR**  
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - [www.fftir.org](http://www.fftir.org)

## Expériences en lien avec le Brevet fédéral initiateur de club

Cette partie permet de décrire vos activités, représentées sous forme de fiches d'expériences à renseigner, de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- initier au Tir sportif en toute sécurité,
- se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure.

Vous devez choisir pour chaque fiche d'expérience une activité que vous décrirez dans le détail en précisant notamment :

- le contexte de votre activité (lieu, type de public, etc.),
- le ou les objectifs poursuivis,
- votre niveau de responsabilité dans l'activité,
- les moyens et méthodes mis en œuvre,
- les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

Vous devez présenter des expériences en lien avec chacun des BC dont vous demandez la validation. Le nombre de fiches d'expériences présenté est limité à 4. Une même fiche d'expérience peut comporter la présentation de compétences acquises au titre de plusieurs BC.

Rappel des quatre BC constitutifs du BFI :

- **BC1** : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- **BC2** : compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité,
- **BC3** : compétence à transmettre les bases techniques (niveau initiation),
- **BC4** : compétence à s'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club.

Chaque expérience doit être suffisamment détaillée (4 à 5 pages par expérience + annexes éventuelles).

Vous devez détailler vos récits. Chaque fiche d'expérience doit relater une expérience **vécue**. Elle ne peut en aucun cas être une fiche-type qui exprimerait une approche théorique de la compétence visée. Il s'agit de raconter ce que vous avez réellement fait dans cette activité, en utilisant le « je » dans la rédaction.

Vous décrirez quatre activités selon les thèmes suivants :

- activité de participation à une journée portes ouvertes ou réalisation d'une action de promotion du Tir sportif sur/ou en dehors de la structure (y compris avec le support de matériel de type « laser »),
- activité d'encadrement d'une séance d'initiation au stand de tir à 10, 25 et 50 m ou Plateau (tout public),
- activité d'encadrement de préparation et de participation à la validation du dispositif « Cibles Couleurs » niveaux orange et/ou verte (sous la conduite d'un encadrant diplômé),
- activité de participation à la vie associative du club.

Ainsi, la commission VAE de la FFTir pourra avoir une vision précise de la manière dont vous avez réalisé ces expériences et pourra alors apprécier vos compétences.

Les activités exercées doivent être en lien avec les activités définies dans le règlement du BFI.

**Pour vous aider dans votre description, consultez le règlement du BFI sur le site Internet de la FFTir (rubrique formation) : <https://www.fftir.org/initiateur/>**

**Récapitulatif des activités décrites dans les fiches d'expériences** *(limité à quatre)*

1 -

2 -

3 -

4 -

**Partie réservée à la FFTir**

Date de réception du dossier.		
Dossier complet.	Oui	Non
Chèque ou virement bancaire de 200 euros correspondant au coût de l'accompagnement.	Oui	Non



## Récapitulatif

### **Joignez toutes les pièces justificatives demandées au dossier puis :**

Joignez avec le livret 2 un chèque ou un virement bancaire de 200 euros si vous souhaitez un accompagnement par une personne qualifiée du département formation fédérale.

### **Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

- déclare sur l'honneur que les informations transmises dans ce dossier sont sincères et véritables,

- dépose ce dossier au secrétariat formation fédérale de la FFTir et m'engage à ne déposer qu'une seule demande pour le Brevet fédéral initiateur de club pour l'année civile en cours,

- demande la validation des Blocs de compétences (BC) du Brevet fédéral initiateur de club par la voie de la VAE :

BC1  BC2  BC3  BC4

- demande un entretien avec la commission VAE : Oui  Non

Fait le :

à :

Signature du demandeur

Dossier à envoyer exclusivement par email à : [secretariat-formation@fftir.org](mailto:secretariat-formation@fftir.org)

**Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.**